

Québec le 31 mai 2017

Objet : Demande d'accès n° 200 619 588 – Lettre réponse

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 26 avril dernier concernant le terrain situé au 490, avenue du Pont Nord, à Alma, ainsi que les adresses du 482 à 496 avenue du Pont Nord et 50 à 60, rue Melançon Ouest.

Vous trouverez en pièce jointe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 6 mai 1994, 6 pages;
2. Avis d'infraction du 13 mai 1994, 2 pages;
3. Permis en vertu de la Loi sur les pesticides, 29 juillet 1994, 1 page;
4. Permis en vertu de la Loi sur les pesticides, 14 juin 1996, 1 page;
5. Permis en vertu de la Loi sur les pesticides, 28 octobre 1998, 1 page;
6. Permis en vertu de la Loi sur les pesticides, 13 août 2001, 1 page.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Anne Marie St-Pierre, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse [anne-marie.st-pierre@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:anne-marie.st-pierre@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice.

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (7)

c.c. M<sup>me</sup> Nadia Savard, répondante régionale de l'accès aux documents  
Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 1820-02-01-1019100 DATE DE RÉDACTION : 94 / 05 / 11  
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 94 / 05 / 06 HEURE : - Arrivée : 11:00  
A M J - Départ : 11:45

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : P. Saint-Amant  
. ACCOMPAGNÉ DE :

. LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)  
Ventaine Alma  
492 St du Port Nord  
Alma, Qc  
G8B 5K6

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
<u>N/A</u>	

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
	<u>Mme Nancy Laberge / Secrétaire-représentative</u>	<u>662-5533</u>

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [  ] CROQUIS [ ] PLANS [ ] CARTES [ ]  
Nombre 2 / /

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

. BUTS : Vérifier si l'endroit inspecté constitue une place d'affaires pour un entreprise sans que cette entreprise ait acquiescé les droits pour cette place d'affaires.

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Ayant effectué une inspection la veille et que le bureau était fermé, j'ai donc effectué une dernière visite et cette fois sur les lieux d'activité.

Sur place j'ai rencontré Mme Laberge en l'absence du gérant de la succursale. Selon Mme Laberge le gérant est M. Rémi Siroard mais si l'on veut parler au grand patron il s'agit de M. Gerald Candeauff qui est le propriétaire. Selon elle M. Candeauff est aussi propriétaire de Verdure Saguenay à Châteauguay et Verdure Lac St-Jean à St-Félicien. Elle me dit aussi que cette succursale est en opération depuis 3 ans.

Selon mes observations il n'y a pas de vente au détail à ~~ce~~ cet endroit on ne fait que vendre un service d'entretien par arrosage.

RAPPORT D'INSPECTION

N/R ÉRENCE : 7820-02-01-1017100

DATE DE RÉDACTION : 94 / 05 / 11  
A M J

3. CONCLUSION

L'entreprise contrevient à l'article 44 de la loi sur les pesticides et à l'article 9 du règlement sur les pesticides en n'ayant pas respecté les conditions d'exercice ~~fixées par~~ <sup>de son</sup> permis de son permis qui sont fixées par règlement, règlement qui stipule que toute personne qui demande un permis de catégorie A, B ou C et qui a plus d'un établissement au Québec doit acquitter les droits exigibles en vertu de l'article 2 pour chacun des établissements.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 1820-02-01-1017100 DATE DE RÉDACTION : 94 / 05 / 11  
A M J

4. RECOMMANDATIONS

*Émettre un avis d'infraction.*

5. VÉRIFICATION

• RÉDIGÉ PAR : P. TREMBLAY (nom) Pierre Tremblay (signature) 94 / 05 / 12  
A M J

• VÉRIFIÉ PAR : \_\_\_\_\_ (nom) Pierre Dubois (signature) 94 / 05 / 12  
A M J

• COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

*Émettre l'avis sur l'art. 34 de la loi sur les Post.  
presque la cee à tt n'a pas eu de permis.*

EXPLOITANT: Vertdure Alma Gm.



No de la photo: 1 Par: Pierre Tremblay

Endroit: Vertdure Alma

Date: 94-05-05

EXPLOITANT: Vertdure Alma Gm.



No de la photo: 2 Par: Pierre Tremblay

Endroit: Vertdure Alma

Date: 94-05-05

EXPLOITANT: Vestime Alma Inc.



No de la photo: 3 Par: Pierre Tremblay

Endroit: Vestime Alma

Date: 94-05-05



CERTIFIÉ

Le 13 mai 1994

AVIS D'INFRACTION

2552-1972 Québec inc.  
125, rue Sainte-Claire  
Chicoutimi (Québec)  
G7G 2S4

N/Réf.: 7820-02-01-1017100

Objet : Permis d'utilisation commerciale de pesticides de classes  
1 à 4, permis de catégorie C

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 6 mai 1994 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la Loi sur les pesticides :

1. Avoir exécuté ou offert d'exécuter des travaux comportant l'utilisation de pesticides sans permis délivré par le ministre, à trois places d'affaires sous les raisons sociales Vertdure Saguenay enr., Vertdure Alma enr. et Vertdure Lac Saint-Jean enr.

- article 34

Nous vous demandons donc de procéder IMMÉDIATEMENT aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Pierre Mélançon au (418) 695-7950.

.../2



AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf.: 7820-02-01-1017100

Le 13 mai 1994

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.



JEAN-PAUL CARRIER, ing.  
directeur régional adjoint

JPC/PT/sg



N° DE PERMIS

CODE STATISTIQUE

ÉTABLISSEMENT OU PLACE D'AFFAIRES

VERMOREL ALMA  
2552-1972 QUEBEC INC.  
492, DE PORT NORD  
ALMA  
QUEBEC QAB 506

N° ÉTABLISSEMENT

TITULAIRE DU PERMIS

2552-1972 QUEBEC INC.  
GAURDEAULT GERALD  
125, STE-CLAIRE  
CHICOUTIMI  
QUEBEC Q7G 2M4

N° ENTREPRISE

25521972

CATÉGORIE

01 - Utilisation commerciale

SOUS-CATÉGORIE(S)

C.3 App. ent. contr. traces, etc.  
C.4 App. ent. préservat.

DATE  
D'EXPIRATION

06.09.13

CE PERMIS EST DÉLIVRÉ EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI ET LES RÈGLEMENTS SUR LES PESTICIDES.

IL AUTORISE LE TITULAIRE À EXERCER LES ACTIVITÉS VISÉES PAR LA CATÉGORIE ET LES SOUS-CATÉGORIES DE PERMIS MENTIONNÉES, EN REGARD DES CLASSES DE PESTICIDES INDICUÉES.

MONTANT DU

RECU  
LE

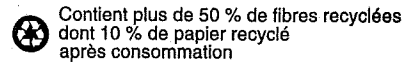
DÉLIVRÉ PAR

*[Signature]*

CLASSE(S) DE PESTICIDES

1 - 1 - 1

*[Signature]*  
PIERRE PARADIS  
MINISTRE



Contient plus de 50 % de fibres recyclées  
dont 10 % de papier recyclé  
après consommation

COPIE DE L'ÉMETTEUR

2100038 96.09.13  
01 - Utilisation commerciale 02-00-90480  
2552-1972 QUEBEC INC.  
GAURDEAULT GERALD  
125, STE-CLAIRE  
CHICOUTIMI  
QUEBEC Q7G 2M4  
25521972  
VERMOREL ALMA  
2552-1972 QUEBEC INC.  
492, DE PORT NORD  
ALMA  
QUEBEC QAB 506



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
et de la Faune

PERMIS  
LOI SUR LES PESTICIDES

30986

P100034

N° DE PERMIS

62-CC-93480

CODE STATISTIQUE

ÉTABLISSEMENT OU PLACE D'AFFAIRES

VERTDURE ALMA  
2552-1972 QUÉBEC INC.  
492, DU PONT NORD  
ALMA  
QUÉBEC G8B 5E6

N° ÉTABLISSEMENT

TITULAIRE DU PERMIS

2552-1972 QUÉBEC INC.  
GAUDREAULT, GERALD  
125, STE-CLAIRE  
CHICOUTIMI  
QUÉBEC G7G 2S4

N° ENTREPRISE

25521972

CATÉGORIE

C Utilisation commerciale

SOUS-CATÉGORIE(S)

C.3 App. ent. corr. trans. RFE  
C.4 App. ent. paysager

DATE D'EXPIRATION 98.09.13

CE PERMIS EST DÉLIVRÉ EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI ET LES RÉGLEMENTS SUR LES PESTICIDES.

IL AUTORISE LE TITULAIRE À EXERCER LES ACTIVITÉS VISÉES PAR LA CATÉGORIE ET LES SOUS-CATÉGORIES DE PERMIS MENTIONNÉES, EN REGARD DES CLASSES DE PESTICIDES INDICUÉES.

MONTANT 300.00\$

RECU LE 96.06.14

DÉLIVRÉ PAR

POUR LE MINISTRE

CLASSE(S) DE PESTICIDES

1 2 3 4

P100034

98.09.13

C Utilisation commerciale

62-CC-93480

C.3 App. ent. corr. trans. RFE  
C.4 App. ent. paysager

2552-1972 QUÉBEC INC.  
GAUDREAULT, GERALD  
125, STE-CLAIRE  
CHICOUTIMI  
QUÉBEC

G7G 2S4

25521972

VERTDURE ALMA  
2552-1972 QUÉBEC INC.  
492, DU PONT NORD  
ALMA



PERMIS  
LOI SUR LES PESTICIDES

03750

P100034

93040

N° DE PERMIS

CODE STATISTIQUE

ÉTABLISSEMENT OU PLACE D'AFFAIRES

VERTURE ALMA  
2552-1972 QUEBEC INC.  
492, DU PONT NORD  
ALMA  
QUEBEC G8B 5E6

N° ÉTABLISSEMENT

TITULAIRE DU PERMIS

2552-1972 QUEBEC INC.  
GAUDREAU, GERALD  
125, STE-CLAIRE  
CHICOUTIMI  
QUEBEC G7G 2S4

N° ENTREPRISE

25521972

CATÉGORIE

C Travaux rémunérés

DATE  
D'EXPIRATION

2001.10.27

SOUS-CATÉGORIE(S)

C3 Terrain inculte  
C4 Horticulture ornementale

CE PERMIS EST DÉLIVRÉ EN CON-  
FORMITÉ AVEC LA LOI ET LES RÉ-  
GLEMENTS SUR LES PESTICIDES.

IL AUTORISE LE TITULAIRE À EXER-  
CER LES ACTIVITÉS VISÉES PAR LA  
CATÉGORIE ET LES SOUS-CATÉGO-  
RIES DE PERMIS MENTIONNÉES, EN  
REGARD DES CLASSES DE PESTICI-  
DES INDIQUÉES.

MONTANT 457.00\$

RECU  
LE 1998.10.28

DÉLIVRÉ PAR

POUR LE MINISTRE

CLASSE(S) DE PESTICIDES

1 2 3 4 sauf certains gaz

P100034

2001.10.27

C Travaux rémunérés

93040

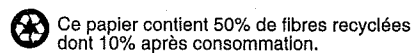
C3 Terrain inculte  
C4 Horticulture ornementale

2552-1972 QUEBEC INC.  
GAUDREAU, GERALD  
125, STE-CLAIRE  
CHICOUTIMI  
QUEBEC G7G 2S4

25521972

VERTURE ALMA  
2552-1972 QUEBEC INC.  
492, DU PONT NORD  
ALMA  
QUEBEC G8B 5E6

G8B 5E6



Ce papier contient 50% de fibres recyclées  
dont 10% après consommation.

COPIE DE L'ÉMETTEUR

1 2 3 4 sauf certains gaz



P100034  
N° DE PERMIS

93040  
CODE STATISTIQUE

ÉTABLISSEMENT OU PLACE D'AFFAIRES

VERTOURE ALMA  
2552-1972 QUEBEC INC.  
492, DU PONT NORD  
ALMA  
QUEBEC G8B 5B6

N° ÉTABLISSEMENT

[REDACTED]

TITULAIRE DU PERMIS

2552-1972 QUEBEC INC.  
GAUDREAU, GERALD  
125, STE-CLAIRE  
CHICOUTIMI  
QUEBEC G7G 2S4

N° ENTREPRISE

25521972

CATÉGORIE

C Travaux rémunérés

SOUS-CATÉGORIE(S)

C3 Terrain inculte  
C4 Horticulture ornementale

DATE  
D'EXPIRATION 2004.10.27

CE PERMIS EST DÉLIVRÉ EN CON-  
FORMITÉ AVEC LA LOI ET LES RÉ-  
GLEMENTS SUR LES PESTICIDES.

IL AUTORISE LE TITULAIRE À EXER-  
CER LES ACTIVITÉS VISÉES PAR LA  
CATÉGORIE ET LES SOUS-CATÉGO-  
RIES DE PERMIS MENTIONNÉES, EN  
REGARD DES CLASSES DE PESTICI-  
DES INDIQUÉES.

MONTANT 485.00\$

RECU  
LE 2001.08.13

DÉLIVRÉ PAR

POUR LE MINISTRE

CLASSE(S) DE PESTICIDES

1 2 3 4 sauf certains gaz

P100034

2004.10.27

C Travaux rémunérés

93040

C3 Terrain inculte  
C4 Horticulture ornementale

2552-1972 QUEBEC INC.  
GAUDREAU, GERALD  
125, STE-CLAIRE  
CHICOUTIMI  
QUEBEC G7G 2S4

25521972

VERTOURE ALMA  
2552-1972 QUEBEC INC.  
492, DU PONT NORD  
ALMA  
QUEBEC G8B 5B6